

AMBULANCES / Cours et perfectionnement pour le personnel

On soigne la formation

Les services neuchâtelois d'ambulance bénéficient d'une grande marge de manoeuvre dans la formation de leur personnel. La plupart d'entre eux envoient des agents sanitaires se perfectionner au centre Fernand Martignoni à Pully. Cette école a remis vendredi des certificats de formation de base d'ambulanciers à sept hommes et une femme des ambulances privées Roland de Neuchâtel, de la police locale de La Chaux-de-Fonds et des

ambulances du Val-de-Travers. Si le Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel n'a personne dans cette volée, trois de ses 30 ambulanciers-pompiers ont déjà passé au centre Martignoni. Ils fonctionnent comme moniteurs internes pour le perfectionnement. En outre, deux hommes sont en cours de formation. Ils ont franchi le cap des connaissances médicales théoriques et en sont à l'étape des stages, à l'hôpital des Cadolles et au Service d'ambulance de la Sarine. Ils devraient passer l'examen final en mai. Et quatre nouvelles inscriptions sont prévues pour l'an prochain.

Jusqu'à la réorganisation d'octobre 1990, les ambulanciers de la police locale de Neuchâtel étaient formés à l'interne en collaboration avec un médecin. Mais depuis qu'il est indépendant de la maréchaussée, le SIS, confie son commandant adjoint Alain Spitznagel, envoie le plus d'hommes possible se perfectionner à l'extérieur, sans trop dégarnir l'effectif. Un concordat intercantonal a d'ailleurs rendu la participation aux cours de l'école pulliérane financièrement plus avantageuse qu'auparavant. De plus, l'un de ses spécialistes suivra de janvier à juin prochain l'école de Genève qui délivre le diplôme d'ambulancier professionnel et deviendra un véritable instructeur.

A La Chaux-de-Fonds, grâce notamment à un passage à l'hôpital de la ville, tous les policiers communaux sont aptes dès leur incorporation à fonctionner comme agents sanitaires. Mais ensuite, explique le premier-lieutenant Gyger, les agents suivent dans la mesure des possibilités l'école Martignoni, dont le programme en cours d'emploi totalise un peu plus de 200 heures.

Au Mouvement de l'ambulance du Val-de-Ruz, selon l'administrateur Francis Pelletier, la formation se réalise entièrement à l'hôpital de Landeyeux.



AMBULANCIERS - Une base légale cantonale est envisagée pour la formation. E

Avant d'être lancé dans l'action, tout ambulancier passe entre les mains de médecins et du personnel infirmier. Puis il doit suivre régulièrement des cours de perfectionnement autant sur les premiers soins que sur l'utilisation du véhicule de secours.

Au Val-de-Travers, le service de l'ambulance, qui dépend de la Croix-Rouge, assure quelque 200 heures de formation interne par année, confie son responsable technique, Jean-Claude Jampen. De plus, par rotation, les sanitaires passent ensuite en principe à l'école Martignoni. Et, un étage au-dessus, deux collaborateurs sont actuellement en train de passer le certificat d'ambulancier professionnel à Châtel-Saint-Denis.

Le centre Fernand Martignoni prévoit d'ailleurs d'intégrer ce complément dans son programme 1994 face au besoin généralement senti d'élever le niveau de formation des ambulanciers. Le canton de Neuchâtel (voir encadré) planche d'ailleurs aussi sur cette question.

Harmonisation cantonale

Médecin cantonal, Daphné Berner avoue ne pas avoir de vision d'ensemble des services d'ambulance neuchâtelois, qui dépendent des compétences communales. Mais le Service de la santé publique entend combler cette lacune.

Le projet de nouvelle loi cantonale sur la santé contient d'ailleurs un article qui introduirait le principe d'une réglementation des services d'urgence. Avoir une base légale cantonale, en tout cas pour les exigences de formation des ambulanciers, paraîtrait comme «*la moindre des choses*» à Daphné Berner. Cela même si le système actuel paraît fonctionner et ne fait l'objet d'aucune plainte.

Le médecin cantonal pense faire établir l'an prochain un topo de la situation. Il s'agira ensuite, par rapport aux objectifs de la santé publique, de voir si des mesures devraient être prises en tenant compte des moyens de formation existant, des projets des écoles romandes d'ambulanciers et de l'harmonisation intercantonale qui est à l'étude. /axb